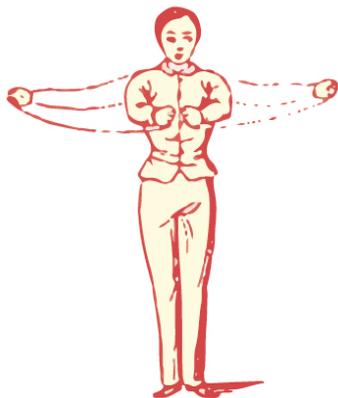


## La parentalité, ou le rêve du référentiel

Jacqueline Dhéret



Finie l'époque où l'institution du mariage donnait forme à la relation entre les sexes par l'artifice d'une désignation, celle du père. On aperçoit désormais que la famille est le résultat d'un arrangement, d'un montage qui est le fait du symbolique. Elle n'y a pas perdu, puisque ses formes se multiplient. La clinique générationnelle a trouvé sa limite et le « semblant » mariage est enfin pour tous.

La notion de parent social est le symptôme de ce malaise. Les effets de sens portés par la famille traditionnelle étant épuisés, le maître moderne a pris appui, dès les années 90, sur la notion de parentalité. Le terme est devenu un référentiel de l'action publique, un signifiant maître porteur de nouveaux rêves : responsabiliser les parents, donner des contenus aux fonctions de père et de mère, garantir à l'enfant du divorce des parents solidaires, etc. Les comités de soutien à la parentalité se sont multipliés et on s'est mis à parler, dans le cadre de la protection de l'enfant de « contrat de responsabilité parentale ». La prévention consisterait, par exemple, à expliquer à ceux qui ne l'ont pas compris ce qu'est l'intérêt de l'enfant. La zone qui s'est alors ouverte a été immédiatement occupée par les sciences cognitives : mettre à la portée de tous les résultats des recherches de pointe, appliquer à la parentalité les recommandations formulées par les experts. Procéder de manière non pas intuitive, mais rationnelle. Les neurosciences en position de boussole sur ce que nous devrions savoir pour faire mieux et bien.

« Épauler les parents », comme le recommandait un rapport<sup>1</sup> de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Pourquoi pas ? À condition toutefois de lire avec attention les troublantes convergences de ce rapport avec la mise en place, en janvier dernier, d'un comité scientifique par l'actuel ministre de l'Éducation : sur le papier, rien de dérangeant, mais une confiance dans les neurosciences considérées comme un repère incontournable sur ce que nous pouvons savoir du cerveau humain. Pas de recettes magiques, certes, mais de nouveaux éclairages pour savoir comment faire avec la lenteur d'un enfant, par exemple. Si l'on prend ces textes, que l'on cache le nom du public auquel il s'adresse, on peut se tromper. Le professeur et le parent sont l'un et l'autre des « acteurs » à former : réassurer leurs compétences, favoriser la consolidation des capacités éducatives, proposer, face aux situations difficiles, des dispositifs d'appui.

Quant au législateur, il freine, non sans raison : on aimerait qu'il donne un contenu juridique stable à la fonction parentale, au-delà du chantier ouvert par la réforme de l'autorité parentale. On lui répète que c'est au droit d'accueillir les nouvelles formes de la famille, par exemple en inventant de nouveaux outils juridiques – du style « contrat de co-parentalité », qui pourrait être validé par un juge. Le législateur retarde, se tait, fait la sourde oreille. C'est que de nouvelles configurations familiales se font jour, y compris dans les foyers composés d'adultes du même sexe. On parle désormais de pluri-parentalité mais cela n'est pas suffisant, par exemple, pour l'Association des Parents Gays et Lesbiens qui demandait, dès 2009, non seulement l'autorité parentale, mais la filiation.

---

<sup>1</sup> IGAS, *Évaluation de la politique de soutien à la parentalité*, Rapport public, février 2013.

Autant de stratégies fragiles, à suivre avec attention à partir d'une distinction où se jouent les accélérations propres à notre temps. Retenons, pour nous qui considérons avec Lacan que dans la famille, se joue notre être de symptôme, la proposition de la première journée du CERA le 10 mars : Autisme et parentalité. Un titre qui interprète, avec subtilité, la folie universalisante convoquée dans l'espace public.